

**Attention :**  
nouveaux horaires  
d'ouverture au public  
du secrétariat de la  
Mairie (Voir ci-  
dessous)

# Primarette Infos Mairie

n° 41

**Juillet - août - septembre 2011**

Email : [mairie.primarette@territoire-de-beaurepaire.fr](mailto:mairie.primarette@territoire-de-beaurepaire.fr)

communauté  
de communes



Pays de  
Beaurepaire

Centre Administratif  
Beaurepaire 38270



## La Mairie

Téléphone : 04.74.84.57.27

Fax : 04.74.79.51.50

À compter du 3 octobre 2011

Ouverture au public :

Mardi, mercredi, jeudi  
de 9h00 à 11h30

Vendredi

de 9h00 à 11h30 et  
de 14h00 à 17h00

Samedi

de 9h00 à 11h30

Mme le Maire reçoit sur RV  
le matin des jours ouvrés.

Tél. du Maire

Mme APPRIEUX :

04.74.84.51.63

Tél. des Adjoints :

M. DANZO : 04.74.84.56.94

M. FAURE : 04.74.84.56.76

Mme BRAGANTI :

04.74.20.47.30



## LE MOT DU MAIRE

Les vacances d'été ont pris fin. J'espère que, malgré une météo pour le moins mitigée, elles ont été bénéfiques pour chacun d'entre vous et que la rentrée pour petits et grands ne fut pas trop difficile.

Le mois de septembre est également synonyme de rentrée associative : pour les jeunes et moins jeunes, les associations contribuent largement à la qualité de vie et au lien social de la commune.

Notre équipe du Téléthon est repartie avec des nouvelles idées. J'espère que vous viendrez nombreux participer à cette belle manifestation : servir ceux qui souffrent, ceux qui sont dans la peine est une belle motivation pour nous, bien portants ! et c'est aussi une belle preuve d'humilité face à la maladie !

L'automne est là mais l'hiver approche et lorsque que la neige tombe, nous aimerions tous que le chasse neige soit passé au moment où nous avons besoin de nous déplacer. Réaction humaine ! Toutefois, automobilistes, soyez vigilants à avoir sur vos véhicules les équipements appropriés aux conditions hivernales de notre région.

L'INSEE nous a informé d'un recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2012. Cette action qui revient tous les cinq ans permet de suivre au mieux l'évolution de la population. Nous allons recruter un agent recenseur pour cette période.

Enfin, le village a été endeuillé par le décès de plusieurs primarettois, que leurs familles soient assurées de nos chaleureuses condoléances.

Je vous invite pour la cérémonie de commémoration le vendredi 11 novembre à 10 h 45 devant le monument aux morts.

**Le Maire, Angéline APPRIEUX**

## Un DEFIBRILLATEUR automatique à Primarette.

Notre commune vient de se doter d'un défibrillateur, installé en façade à l'entrée de la mairie.

Un défibrillateur automatique est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie, dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en **arrêt cardio-respiratoire**. Cette analyse est entièrement automatique, ce qui évite à l'opérateur toute prise de décision. Seuls des chocs externes sont possibles, c'est-à-dire que les électrodes sont placées sur la peau du patient. Si elle détecte un rythme "chocable", la machine permet de délivrer un choc électrique, ou défibrillation. La défibrillation précoce associée à la réanimation cardio-pulmonaire augmente fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire qui présente une fibrillation ventriculaire, principale cause de mort subite chez l'adulte.

Afin que ce geste médical puisse être effectué le plus rapidement possible, des appareils simplifiés nommés défibrillateurs entièrement automatiques (DEA) ou défibrillateurs semi-automatiques (DSA) ont été créés (le premier défibrillateur automatique commercial date de 1994). Ces appareils procèdent automatiquement au diagnostic de la fibrillation ventriculaire, grâce à un logiciel d'analyse de tracé électro cardiographique. Ils sont utilisables par les secouristes et sapeurs-pompiers, mais aussi par le public non formé.

Cet appareil est à la disposition de tous. Il est sous la responsabilité de tous. Placé sous alarme, son ouverture déclenche l'appel des secours ; par mesure de sécurité, il est souhaitable que l'intervenant assure son action en doublant cet appel ((15, 18, 112 ... ou tout autre service de sa connaissance).



## En bref.....

### ☑ Rentrée scolaire :

61 élèves inscrits dans nos classes cette année (deux de moins que l'année dernière).

Les effectifs sont répartis de la façon suivante :

**Cycle 1** : 22 élèves  
(12 PS, 6 MS et 4 GS)

**Cycle 2** : 18 élèves  
CP et 11 CE1)

**Cycle 3** : 21 élèves  
( 8 CE2, 7 CM1 et 6 CM2).

Le cycle 1 est occupé par deux demi postes : Mmes Danielle LAURAIRE et Mme Nelly FERRAND



Le nouveau "pool" enseignant : (de gauche à droite)

M. Nicolas MONTANGUON, (Cycle 3), Mme Nelly FERRAND (Cycle 1) et Mme Eline CUZIN, (cycle 2 et Directrice)

☑ La commission fleurissement de la municipalité s'est retrouvée le 10 juin pour la réception des travaux de **l'aménagement paysager de la salle des fêtes**, en présence de Mme le Maire et de Monsieur Allain Villard, PDG de l'entreprise Hortival-Jardins de Beaurepaire, entreprise ayant réalisé le chantier. La municipalité le remercie pour ses bons conseils et y associe Pascal, l'employé communal, pour tous les travaux d'entretien.



☑ Un an après sa construction, notre abribus est désormais doté d'une **allée pavée** réalisée par Pascal, notre employé communal, grâce à la généreuse donation faite par Monsieur CHAPUS.

Saluons ce geste qui sera apprécié de tous les utilisateurs de l'abribus et qui participe à l'embellissement de notre village.

## Conscrits.

Cette année vous l'avez remarqué : pas de vogue, du moins dans l'esprit où elle se déroulait les autres années. En effet, pour être conscrits cette année, il fallait être né en 1993/1994 et là, il n'y avait que peu d'élus !!

Pour ne pas laisser tomber l'association, les 3 conscrits de 20 ans ont rempli et ont entraîné avec eux les plus jeunes de 16 et 17 ans pour qu'ils se fassent la main... Néanmoins, au regard des statuts et de leur petit nombre ils ne leur étaient pas possible de gérer et d'organiser une manifestation sur 4 jours et proposer toutes les activités habituelles, notamment pas de forain ni de manège.

Pour autant, nos conscrits n'ont pas démerité car ils ont relevé le gant et dès le jeudi ils vous ont proposé la traditionnelle tournée des brioches. Leur char cette année s'est modernisé. Ils sont passés du tracteur, qui avait fait les beaux jours des précédentes saisons, au camion piloté par Yann avec confiance et rigueur pour véhiculer tout ce petit monde. Merci d'avoir été généreux avec eux et donc encourageants pour la suite.

Par contre, ils n'ont organisé que le tournoi de pétanque, qui là aussi, a connu un bon succès avec 50 doublettes.

D'ici la fin de l'année, ils vont maintenant tous se retrouver pour se réorganiser, modifier les statuts et réfléchir à l'organisation de la prochaine vogue : fête foraine comme auparavant ou fête de village à l'ancienne.

Nous leur disons donc bon courage et à l'année prochaine.

En attendant, voici quelques photos de cette année.





## Redevance Incitative : Communiqué de la CCTB

Vous trouverez ci-après, *in-extenso*, le communiqué de la CCTB concernant la Redevance Incitative.

"Suite à la réception de la première facture relative à la Redevance Incitative (RI) sur le territoire du canton, et aux remarques des usagers, la Communauté de communes tient à préciser :

- La facturation est semestrielle, la prochaine sera envoyée en début d'année 2012
- La somme de 30€ demandée pour frais de mise à disposition du bac n'apparaît que sur la première facture; Cette somme sera remboursée en cas de déménagement hors du canton.
- La somme relative à la part fixe correspond aux frais fixes pour 6 mois: collecte, déchetteries, frais de gestion, points d'apport volontaire ; Attention un mauvais tri entrainera un surcoût de cette part fixe.
- La somme relative à la levée correspond à l'enfouissement des déchets à Penol. Elle varie en fonction du nombre de présentation du bac et de son volume. 6 levées seront obligatoirement facturées dans l'année ; C'est le minimum estimé pour respecter les règles d'hygiène.
- L'objectif principal, de diminuer le volume des déchets au centre d'enfouissement du SICTOM pour prolonger sa durée d'exploitation, est atteint : 40% de volume en moins depuis la mise en place de la RI.
- Cette redevance remplace la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM) qui apparaissait sur la feuille d'impôts de la taxe foncière des propriétés bâties et qui aurait augmenté. Elle est supprimée depuis le 1er janvier 2011.
- Comme tout nouveau service, des améliorations sont à l'étude avec les partenaires et prestataires de service pour maîtriser le plus longtemps possible le coût de ce service et par conséquent de la redevance.
- Le brûlage des ordures ménagères ainsi que les dépôts sauvages sont strictement interdits. Des amendes ou factures d'enlèvement de 75 € seront appliquées contre les contrevenants.
- Le principe de la mise en place de la RI a fait l'objet d'une délibération votée à l'unanimité des élus qui sont eux aussi des citoyens, des contribuables et des contributeurs.

La mise en place de ce nouveau dispositif, rendu obligatoire à partir de 2015 pour des contraintes environnementales, a fait l'objet de nombreuses réunions du comité de pilotage créé dès l'origine. Le comité de suivi, qui lui succède, poursuit sa mission au regard des informations dont la communauté de communes est saisie et reste ouverte au dialogue.

- Pour tous renseignements appelez le numéro vert gratuit : 0800 138 438" (*fin de citation*)

## La vie des associations.

### - A.S.T.A. : La gym des préretraités et des retraités.

Plus d'une vingtaine d'inscriptions dès le 12 septembre, et ce n'est pas fini. La saison 2011/2012 démarre fort et c'est tant mieux car il s'agit de la dernière saison pour Mireille, "coach historique" de l'association, tellement appréciée que d'année en année il y a de plus en plus de participants. Un record cette année : déjà 8 messieurs ! Alors n'hésitez pas à franchir la porte de la salle des fêtes, tous les lundis à 14h45, inscrivez vous, prenez soin de votre corps, faites de la gymnastique douce.



### - Atelier artisanal (sous le patronage du CDFP).

C'est reparti pour l'atelier artisanal. Déjà une dizaine d'artistes se sont inscrites (hélas, pas d'homme encore cette année) pour perfectionner leur sens artistique et créatif sous la houlette de Sandrine. Leurs créations pourront être admirées lors de certaines manifestations dans l'année qui vient. N'hésitez pas, venez apprendre ou vous perfectionner tous les vendredis après midi, de 14 à 17 heures, à la salle d'animation.



### - Le Sou des écoles :

L'assemblée générale du Sou a mis en évidence un point positif : un net regain d'intérêt de la part des parents d'élèves, une participation plus nombreuse, plus active. La composition du nouveau bureau sera communiquée dans le bulletin municipal de fin d'année.



## AMBROISIE : Il est trop tard pour cette année, mais il faut le savoir...et s'en souvenir.

L'**ambroisie à feuille d'armoise** (*Ambrosia artemisiifolia*) est originaire d'Amérique du Nord. Elle est apparue en France en 1863, vraisemblablement introduite par un lot de semences fourragères.

L'ambroisie est une herbe dont le pollen est très allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : le plus souvent une rhinite allergique survenant en août et/ou septembre et associant écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires de gravité variable (trachéite, toux, asthme parfois sévère), mais aussi de l'urticaire ou de l'eczéma. La fréquence de l'allergie à l'ambroisie est importante : selon la zone, 6 à 12% de la population exposée est allergique à l'ambroisie.

La région où la densité de l'ambroisie est la plus forte est la région Rhône-Alpes.

Les conditions météorologiques actuelles, alternance de périodes chaudes et pluvieuses, favorisent le développement de cette plante, dont la floraison commence mi-août.

La période de juin-juillet est donc la plus propice pour détruire l'ambroisie, simplement par arrachage.

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous : collectivités, entreprises, agriculteurs, particuliers...

### Comment la reconnaître ?



**Ambrosie** : (à gauche) :  
feuilles minces, très découpées,  
elles sont du même vert sur  
chaque face, Ce qui distingue la  
plante de.....

.....l'**Armoise** (à droite) dont les  
feuilles sont alternes et divisées ;  
la face inférieure est blanc  
argenté et duveteuse



Un petit geste astucieux pour participer à la lutte contre la propagation de l'Ambroisie :

Les mélanges de graines pour oiseaux peuvent contenir des graines d'ambroisie, particulièrement les mélanges incluant des graines de tournesol. Les graines d'ambroisie (à droite sur la photo ci-contre) sont d'une taille très inférieure à celle des graines de tournesol : un simple tamisage peut les éliminer.



Mais la vraie lutte reste l'**arrachage** des pieds d'ambroisie avant leur floraison.

Des liens intéressants : <http://www.pollens.fr> et <http://www.ambroisie.info/>

## Sur votre agenda du prochain trimestre :

Les événements proposés ci-dessous sont extraits du calendrier prévisionnel des associations de Primarette auprès desquelles il convient de vérifier si ces manifestations sont maintenues.

### Octobre

**Ven 7** : Assemblée Générale FNACA

**Sam 8** : Soirée Théâtre (CDFP)

**Ven 21** : Assemblée Générale CDFP

**Dim 23** : Dégustation surprise et  
Vide Grenier (Sou des Ecoles)

**Ven 28** : Veillée chez Lucas (CDFP)

### Novembre

**Dim 13** : Matinée Boudin  
(FNACA)

**Dim 27** : matinée Boudin  
(Les Fils d'Argent)

**Dim 27** : Loto à 14h00  
(Sou des Ecoles)

### Décembre

**Sam 3 et Dim 4** : Téléthon (AFM)

**Sam 10** : 17h00 arbre de Noël  
(Football Club des Collines)

**Ven 16** : Veillée chez Lucas (CDFP)

## Etat Civil.

**Mariages** : Yoann **GIRAUD** et Julia **ANGLADE**, de Primarette, le 18 juillet au Grand Serre.

Patrick **MARIN** de Communay (69) et Christelle **PAGLIARO**, le 10 septembre à Primarette.

**Décès** : **CROBU** Arnaud, 22 ans, de Viriville, décédé accidentellement le 18 juillet sur la commune .

**SAUNIER** Guy, 81 ans, décédé le 22 juillet à Vienne.

**ABATE** Mireille née **FINIELS**, 58 ans, décédée le 10 août à Lyon 8°.

**JACQUIER** Pierre Yves, 41 ans, décédé accidentellement le 20 août à La Salle Les Alpes (05).

**GABRIEL** Gilbert, 60 ans, décédé le 21 août à Primarette.